

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Pistes cyclables



Réaménagement du réseau d'Anjou



Avant



Après

Après consultation des usagers et des professionnels en transport, l'arrondissement a décidé de modifier certaines pistes cyclables afin de les rendre beaucoup plus sécuritaires et qu'elles s'harmonisent à celles provenant des arrondissements voisins. Ces modifications touchent plus particulièrement les boulevards Châteauneuf, Yves-Prévost et Joseph-Renaud.

Jusqu'à présent, la piste cyclable est aménagée **entre le trottoir et le véhicule stationné**. Le cycliste doit donc porter une attention particulière aux éventuelles personnes assises à côté du conducteur qui souhaitent sortir du véhicule. Or, l'expérience a montré que peu de personnes jettent un œil sur le rétroviseur droit avant d'ouvrir leur porte.

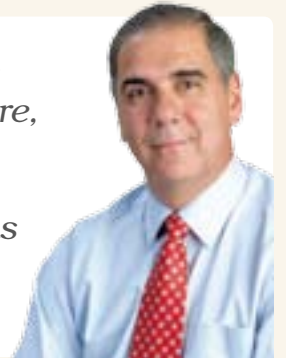
Comme on le voit sur le schéma ci-dessus, pour éviter ce type d'accident, l'arrondissement modifiera l'implantation des pistes cyclables : **le cycliste circulera le long des voies de circulation et le véhicule garé se trouvera donc à sa droite**. Sa sécurité en sera d'autant améliorée. Ces aménagements seront réalisés durant l'été.

Évidemment, ces améliorations ne doivent pas faire oublier au cycliste que sa sécurité dépend aussi de lui, notamment de son respect du *Code de la sécurité routière*.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous recommandons à tous les amateurs de vélo de porter un casque en tout temps, même pour aller faire une petite course. Les accidents se produisent dans la majorité des cas à quelques pas de notre domicile.

Message de Luis Miranda

« *Le jardinage communautaire, l'une des plus belles manifestations de bon voisinage.* »



Le jardin André-Laurendeau refait à neuf

C'est un bel été qui attend les jardiniers qui fréquentent le Jardin André-Laurendeau. En effet, pour répondre à leurs attentes, nous avons entrepris de le réaménager complètement. En plus d'implanter un nouveau système d'irrigation, les employés des travaux publics ont redessiné tous les lots afin que les jardiniers puissent circuler aisément. Je profite de cette occasion pour souligner le travail extraordinaire du comité de bénévoles qui se dévoue, chaque année, dans chaque jardin angevin pour gérer les inscriptions, faire appliquer les règlements et organiser des activités. À mon avis, le jardinage communautaire est probablement l'une des plus belles manifestations de bon voisinage. En semant fruits et légumes, les jardiniers récoltent la solidarité et l'entraide. Quelle belle récolte en perspective!

Embauche de policiers cadets

Cette année encore, l'arrondissement a renouvelé son entente avec le poste de quartier 46 pour l'embauche de deux policiers cadets, du 30 mai au 21 août. Ceux-ci circuleront à vélo dans nos quartiers, dans nos parcs et sur nos pistes cyclables assurant ainsi une surveillance et une présence accrue des forces de l'ordre. Lorsque vous les rencontrerez, n'hésitez pas à les saluer. Ils sont à votre service!

Tout en vous souhaitant un merveilleux été, je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Communications QUADCOM inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2011 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Rénovation



Trente ans après leur aménagement, les terrains de tennis du parc Lucie-Bruneau sont en cours de réfection. Ils étaient en effet arrivés en fin de vie utile et sont totalement reconstruits moyennant un investissement de 245 277,43 \$.

Les nouvelles installations seront orientées nord-est/sud-ouest pour répondre aux attentes des joueurs qui étaient jusque-là gênés par le soleil en fin de journée. Cette nouvelle disposition fera en sorte que l'ensemble comportera quatre terrains (au lieu de cinq).

Sous peu, dès que les conditions météorologiques le permettront (entre 15 et 17 °C pendant une dizaine de jours consécutifs), le revêtement final en acrylique pourra être installé.

Les adeptes du tennis angevins ne devront donc plus patienter bien longtemps avant de fouler du pied ces nouvelles installations. Rappelons que ces terrains sont mis à la disposition des citoyens moyennant l'achat d'une clé sur présentation de la carte du citoyen.

Maire suppléant d'arrondissement



M^{me} Andrée Hénault,
conseiller de ville

Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 avril, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été désignée maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, de juin, de juillet et d'août 2011.

Congé

Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés le lundi 23 mai.

Sports

Jeux de Montréal 2011

L'arrondissement d'Anjou est fier de ses jeunes qui ont participé en grand nombre (judo, hockey, soccer, badminton, escrime et natation) à la 34^e édition des Jeux de Montréal, qui s'est tenue du 30 mars au 3 avril dernier.

Nous tenons à féliciter particulièrement Ana Patricia Jaimés qui a remporté trois médailles d'or (photo) en natation. En escrime, Sarah Hernandez a remporté deux médailles d'or et une de bronze, Nicolas Riopel, une médaille d'or et une de bronze, Samuel Lajoie, une médaille d'argent et une de bronze ainsi que Mathieu Cyr, une de bronze.

L'arrondissement d'Anjou tient également à féliciter tous ceux et celles qui ont suivi un entraînement intensif en vue des compétitions !



Chères mamans : bonne fête !

Les élus et les employés de l'arrondissement souhaitent une très belle journée à toutes les mamans angevines à l'occasion de la fête des Mères qui aura lieu le 8 mai. Entourez-les, démontrez-leur votre affection et permettez-leur ce jour-là de profiter de votre présence, une denrée souvent rare avec nos rythmes de vie trépidants. Elles apprécieront d'autant.

Venez rencontrer vos élus

Séance du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le mardi 7 Juin, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Bureau du citoyen (9h à midi)

14 mai

Gilles Beaudry



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Collecte des résidus verts

Participer, un geste environnemental avéré

Le tiers de nos déchets étant constitué de matières organiques, la collecte des résidus verts permet de valoriser et de transformer ces matières en compost. En prenant part à cette collecte, vous contribuez à réduire les quantités de matières destinées aux sites d'enfouissement.



Jours de collecte

Mai

les mercredis 18 et 25

Juin

les mercredis 1^{er}, 8 et 15

Août

le mercredi 31

Septembre

les mercredis 7, 14, 21 et 28

Octobre

les mercredis 5 et 12 (résidus verts)
19 et 26 (feuilles mortes)

Novembre

les mercredis 2 et 9
(feuilles mortes)

Qu'est-ce qu'un résidu vert ?

Les résidus verts comprennent notamment les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes, soit tout ce qui provient du jardin et du potager. Par contre, les résidus de table (viande et légumes cuits) n'entrent pas dans la catégorie des résidus verts.

Lieu de dépôt

Déposez les contenants sur votre terrain en bordure de trottoir après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Contenants

Tout contenant rigide réutilisable qui permet la collecte en vrac (poubelle, sac en papier, boîte de carton, sac en plastique compostable). Le sac en plastique traditionnel transparent ou orange est accepté. Le sac en plastique vert, noir ou blanc est interdit.

Matières autorisées

Provenant de la cuisine et du ménage

- Épluchures de fruits et de légumes
- Marc de café, feuilles de thé, avec papier filtre
- Coquilles d'œufs
- Fleurs coupées et plantes avec motte

Provenant du jardin

- Tontes de gazon et produits de fauches
- Feuilles mortes, paille
- Branchages et retailles (petites branches de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre attachées en fagots avec des cordes de fibres, broche non acceptée)
- Plantes à fleurs et fanes de légumes
- « Mauvaises herbes »
- Fruits tombés et gâtés
- Sciure et copeaux de bois non traités
- Plumes, cheveux

Objets fabriqués à partir de matières premières renouvelables

- Sachets compostables (uniquement ceux portant l'impression grillagée blanche) certifiés DIN V 54900

Matières non autorisées

- Restes de repas carnés
- Viande et poisson
- Os, excréments de chien ou chat
- Matière plastique
- Ficelle synthétique
- Pierre
- Verre, papier, métal
- Textile
- Bois traité
- Cendre
- Huile minérale
- Contenu du sac de l'aspirateur
- Balayures de route

Renseignements : 514 493-8000
ou 311 ou ville.montreal.qc.ca/environnement

Service

Procurez-vous du compost gratuitement



L'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement le **samedi 7 et le dimanche 8 mai, de 8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de **Saint-Michel**. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant (côté est de la TOHU), le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Renseignements : 311

Collecte printanière de branches d'arbre

Cette année, la collecte printanière de branches d'arbres aura lieu **du 16 au 20 mai et du 24 au 27 mai, entre 8 h 30 et 16 h**. Pour faciliter le travail des employés, nous vous prions d'observer les règles suivantes :

- Apportez les branches à déchiqueter à l'avant de l'édifice ou de la résidence;
- Placez l'extrémité coupée des branches du côté de la rue;
- Assurez-vous que les branches n'empiètent pas sur le trottoir ou sur la rue;
- Faites en sorte que le diamètre du tronc n'excède pas 15 cm (6 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse.

Le service de collecte des branches est offert sur demande seulement. Les citoyens qui veulent faire ramasser leurs branches doivent téléphoner au **514 493-5130**. À noter qu'une autre collecte est prévue pour l'automne.

Propreté

Fido en promenade, ramassez !



La personne qui promène un chien doit avoir en tout temps un sac en plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal. Tout propriétaire qui ne les ramasse pas sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou sur celle d'autrui, commet une infraction.

Respecter cette consigne, c'est permettre à la population de profiter d'un environnement exempt de déjections non seulement désagréables à la vue ou sous les pieds mais aussi nauséabondes. Les contrevenants s'exposent à des amendes.

Avis public

Opération – Prévention – Qualité

Inspection et manipulation des vannes de conduites d'aqueduc et eau rougeâtre

Arrondissement d'Anjou

Du 27 avril à la mi-juin

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h, la compagnie SIMO, mandatée par la Ville de Montréal, effectue l'inspection et la manipulation complète des vannes de conduites d'aqueduc sur le territoire couvrant la portion de l'arrondissement d'Anjou au sud de l'autoroute 40, afin de s'assurer du bon fonctionnement des composants du réseau de distribution d'eau potable.

En quoi consistent les travaux ?

La compagnie SIMO vérifie le mécanisme de fonctionnement de la vanne ainsi que son accès, repère l'éventuelle présence de fuite et détermine, s'il y a lieu, les priorités d'intervention.

Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille). Cela peut occasionner certains désagréments, dont les taches sur les tissus.

Il pourrait aussi avoir de brèves coupures d'eau occasionnelles lorsque les vannes desservent une conduite en bout de ligne.

Que faire en cas d'eau rouillée ?

L'arrondissement d'Anjou vous conseille d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser couler jusqu'à ce que l'eau devienne incolore. Un nettoyage des filtres sur les robinets pourrait également être à prévoir.

Vous pouvez effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures mentionnées ci-dessus.

L'arrondissement d'Anjou s'excuse des incon vénients liés à ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

Renseignements : 311 ou le 514 493-8000.



Infrastructures

Travaux sur le boulevard Roi-René



Dans le cadre de son programme de réfection du réseau routier artériel, la Ville de Montréal s'apprête à lancer les appels d'offres pour la reconstruction de la chaussée, des trottoirs, des entrées de service (aqueduc) ainsi que pour l'amélioration de l'éclairage du boulevard Roi-René, entre l'avenue Sentennes et le boulevard Yves-Prévost. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux entrepris en 2009 entre les boulevards de Châteauneuf et Wilfrid-Pelletier. Les résidents du secteur seront informés du début de ces travaux dès l'octroi des contrats. Les travaux devraient commencer cet été.

Taxes 2011 : 2^e versement

Le deuxième et dernier versement du compte de taxes sera exigible le mercredi 1^{er} juin. Un paiement après cette date occasionne des frais d'intérêt et une pénalité.

Interdiction

Pesticides interdits

La vigilance est de mise

Vous êtes Angevin et vous savez qu'une interdiction d'utilisation de pesticides est en vigueur sur l'ensemble du territoire, mais la compagnie que vous employez pour s'occuper de vos aménagements paysagers le sait-elle ? N'hésitez pas à vérifier le contrat que vous avez passé avec cet entrepreneur. Dans le doute, demandez-lui s'il respecte cette interdiction. Sachez que vous êtes responsables des produits épandus sur votre terrain. Nous vous remercions de votre vigilance.

Orticulture

La pelouse et les vers blancs

La neige a fondu. Un matin, vous constatez qu'une partie de votre pelouse a été labourée. C'est le signe que certains mammifères se sont régalés de vers blancs (larves du hanneton commun ou européen et du scarabée japonais). Sachez que le gazon qui bénéficie de bonnes conditions de croissance peut résister à l'attaque de vers blancs sans présenter de dommages. Cependant, pour prévenir une invasion, nous vous conseillons de consulter le site du Jardin botanique au ville.montreal.qc.ca/jardin/biblio/carnet.htm.



Votre gazon ni sur le trottoir ni dans la rue

La tonte de gazon est une activité importante des mois d'été qui doit se faire tout en respectant notre voisinage et en gardant les rues de notre arrondissement propres.

Nous tenons donc à vous rappeler qu'il est interdit de jeter vos rognures ou vos résidus de gazon dans la rue ou en bordure des trottoirs, sous peine de recevoir une contravention.

Cette interdiction s'applique tant aux résidents de l'arrondissement d'Anjou qu'aux entrepreneurs ou aux compagnies d'aménagement paysager.



Formadrain inc. a investi 2,5 M\$ dans le parc d'affaires

Le concepteur et fabricant du procédé Formadrain^{MC} a fait l'acquisition, au 10121, boulevard Parkway dans le parc d'affaires, d'un bâtiment de 36 000 pi², dont 29 000 pi² pour accueillir son siège social et son atelier, et pour avoir la possibilité de s'agrandir dans le futur. Auparavant, depuis 1999, il ne disposait, en location, que de 6 500 pi² et devait sous-traiter une partie de sa production. Cette expansion représente un montant de 2,5 M\$.

Le procédé Formadrain^{MC} est un système innovateur de réhabilitation des conduites souterraines (ou non) de toutes dimensions sans excavation. « Notre procédé répond aux besoins d'une clientèle très diversifiée tant des secteurs

industriel, commercial et résidentiel que du réseau public. Le nouveau bâtiment nous permet de fabriquer progressivement l'ensemble des composantes directement sur place et donc d'assurer un meilleur contrôle de la qualité. Le personnel est d'ailleurs passé de 15 à 28 employés à cet effet », de préciser le président de Formadrain inc., M. Gérard Marc-Aurèle.

La compagnie a choisi de rester à Anjou en raison de son accessibilité autoroutière : près de 90 % de sa production est exportée au Canada, plus particulièrement dans l'Ouest canadien et aux États-Unis.

Normes relatives aux clôtures et aux haies

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour installer une clôture ou une haie. Toutefois, leur installation est régie par un règlement municipal. Vous trouverez ci-dessous les principales règles à respecter. Elles doivent :

- être situées à au moins un mètre de tout trottoir public et à plus de 1,5 m de toute borne-fontaine;
- être implantées au-delà de la marge avant, située devant la façade principale, et ne doivent pas empiéter dans l'emprise d'une rue;
- respecter des hauteurs maximums.
 - La clôture ne doit pas dépasser 1,80 m;
 - La haie ne doit pas excéder 1 m de haut en cour avant (façade principale) et 1,80 m sur les lignes latérales et arrière.

Les matériaux, comme le bois peint, verni ou teint d'une couleur, le métal de fabrication industrielle ou le plastique sont permis. Les clôtures peuvent être ajourées ou non.

Renseignements : 514 439-5115.

Des piscines résidentielles plus sécuritaires

N'oubliez pas les bassins d'eau !

Le mois dernier, nous avons fait paraître un article dans ce bulletin sur la nécessité d'appliquer les nouvelles normes en vigueur au sujet des piscines résidentielles, creusée ou hors terre, afin de réduire le nombre de noyades au Québec, malheureusement très élevé. Ce texte mentionnait qu'un permis est nécessaire pour installer un tel équipement puisque des règles précises (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.) doivent être respectées afin de contrôler l'accès et d'augmenter la sécurité.

À noter que les bassins d'eau peuvent également constituer un risque de noyade pour les enfants et que leur aménagement doit être fait avec la même vigilance que les piscines résidentielles. Ainsi, leur profondeur ne doit pas excéder 0,6 m, sinon ils seront considérés comme des piscines et devront répondre aux mêmes exigences.

Avant d'entreprendre les travaux de construction à cet effet, nous vous invitons donc à vous présenter au comptoir d'accueil des permis de l'arrondissement pour obtenir un permis et connaître l'ensemble des règles à suivre pour assurer la sécurité.

Par ailleurs, comme il vaut mieux prévenir que guérir, nous invitons à nouveau tous les citoyens qui disposent déjà d'une piscine ou d'un bassin d'eau à consulter le site mapiscinesecuritaire.com pour obtenir de précieux conseils sur ce qu'il est possible de faire pour augmenter la sécurité liée à ces équipements.

Renseignements : 514 439-5115.

Indésirables

Arrachez l'herbe à poux



Au Québec, une personne sur six est allergique au pollen de l'herbe à poux. Les coûts économiques annuels ont été évalués à plus de 150 M\$ en 2005. Pour contrôler l'herbe à poux, la méthode la plus simple, la moins coûteuse et qui n'entraîne aucun risque est l'arrachage manuel des plantes. En les arrachant **avant la floraison** (vers le début d'août), non seulement elles ne produiront pas des millions de grains de pollen, mais elles ne se reproduiront pas et n'envahiront pas les terrains. Lorsqu'il est impossible d'effectuer l'arrachage, il est possible de réduire significativement la quantité de pollen dans l'air en effectuant deux tontes à la mi-juillet et à la mi-août.

Comment reconnaît-on cette plante ?

Il existe trois espèces d'herbe à poux : la petite, la grande et la vivace. La petite est celle que l'on retrouve le plus fréquemment. Elle s'installe le long des trottoirs, dans les ruelles et autour des arbres bordant une rue.

Les caractéristiques de l'herbe à poux sont :

- Ses feuilles : d'un vert uniforme des deux côtés, très découpées, elles sont opposées à la base et alternées à l'extrémité supérieure.
- Sa tige : elle est couverte de poils.
- Ses fleurs : les fleurs mâles sont verdâtres, regroupées en épi au sommet de la plante et peuvent mesurer jusqu'à 15 cm.
- Sa hauteur : à maturité, la plante mesurera généralement entre 10 cm et 100 cm (4 à 40 po).

Croissance

Les graines d'herbe à poux germent habituellement à la mi-mai et la plante atteint sa maturité entre la fin juillet et la mi-août. À ce moment, les fleurs mâles sont épanouies et relâchent leur pollen.

Conseils

Voici quelques conseils qui vous aideront à alléger les symptômes de l'allergie à l'herbe à poux :

- Éliminez le mal à la racine. Détruisez le plus de plantes possible lorsque vous en trouvez. Notez que la plante n'est pas allergène au toucher.
- Favorisez les activités extérieures en fin de journée, alors que la concentration de pollen d'herbe à poux est moins élevée.
- Sortez après la pluie, alors que les grains de pollen sont collés au sol.
- À la maison, utilisez un climatiseur ou un filtre à air.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez visiter le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : www.herbeapoux.gouv.qc.ca.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est

Vie communautaire

Fête de la famille 2011

« Pour un Québec Famille... Avec vous, ça bouge ! »



Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'arrondissement d'Anjou invite, beau temps, mauvais temps, toute la population à participer à la 8^e édition de la Fête de la famille. Elle se tiendra le samedi 28 mai, de 10 h à 15 h, dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement.

Une foule d'activités gratuites

Plusieurs activités sont au programme de la journée : kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement et par les organismes communautaires, sportifs et culturels; ateliers de bricolage, etc. En plus des structures gonflables, à noter un dîner de hot dogs et de pizzas aux tomates offert à tous entre 11 h 30 et 12 h 30.

Une réalisation collective

La journée est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement en collaboration avec le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou Saint-Justin, le Carrefour Solidarité Anjou, le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) et la Maison de jeunes Le Chemin faisant.

Nouveauté : théâtre pour enfants de 2 à 7 ans vers 12 h 30

La cabane à jardin

Spectacle gratuit produit par La petite valise Théâtre.

Service de transport gratuit

Pour faciliter l'accès au site, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents des secteurs des Roseraies et du Haut-Anjou.

Départs à deux endroits

- Bibliothèque du Haut-Anjou à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- École des Roseraies (6440, boul. des Galeries d'Anjou) à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45

Pour rentrer chez vous

Les heures de départ seront les suivantes : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8223 (soir et fin de semaine).

Bibliothèques

Horaire d'été

Veillez noter qu'à partir du **dimanche 29 mai**, les heures d'ouverture des bibliothèques changent. Consultez notre horaire d'été avant de nous rendre visite!

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	12 h à 20 h
Mercredi	12 h à 20 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h
Dimanche	13 h à 17 h

Café rencontre des lundis

Atelier sur les archives personnelles

Bibliothèque Jean-Corbeil

Lundi 16 mai à 9 h 30

Vous ne savez que faire de vos documents personnels? Lesquels conserver ou détruire? Pendant combien de temps? Pourquoi? Venez participer gratuitement à un atelier pratique avec M^{me} Hélène Charbonneau, archiviste aux Archives nationales du Québec.

Activité jeunesse

Jack et le haricot magique

Des Productions Flash Boum & Patatral avec Sylvie Desrosiers et Martine Perreault

Pour les 5 à 11 ans, pour toute la famille

Le samedi 14 mai à 11 h

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

C'est l'histoire d'un petit garçon qui décide d'échanger la seule richesse de sa famille, une maigre vache, contre... un haricot magique! Il devra faire preuve de courage et de ruse afin d'aller chercher le trésor du géant au-dessus des nuages... Un monde imaginaire rempli de défis et de rigolades vous attend. Laissez les deux conteuses Martine et Sylvie vous entraîner dans l'aventure fantastique de ce célèbre conte.

Laissez-passer disponibles 30 minutes avant le spectacle.

Nombre de places limité. Spectacle gratuit.

Renseignements : 514 493-8260.

Best-sellers en location gratuits pour les mamans !

Les deux bibliothèques d'Anjou souligneront la fête des Mères le 8 mai prochain en offrant la location gratuite d'un volume de la collection des best-sellers à toutes les mamans.

Le club des irrésistibles

Nouveauté à la bibliothèque Jean-Corbeil



Il s'agit d'une sélection de coups de cœur suggérés par des lecteurs et des membres de clubs de lecture affiliés aux bibliothèques de Montréal. Recherchez le nouveau logo « certifié 100 % irrésistibles »

qui souligne les ouvrages sélectionnés. Vous y retrouverez des suggestions de lecture dans plusieurs catégories littéraires.

Si vous le désirez, vous pouvez vous aussi partager vos coups de cœur en devenant membre du club. Pour vous inscrire, visitez notre site web au <http://irresistibles.bibliomontreal.com>.